

Annexe 1-12

DEMANDE / AUTORISATION ADMINISTRATIVE D'IMPORTATION

Article Lp. 132-2 du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie

DEMANDE/AUTORISATION ADMINISTRATIVE D'IMPORTATION N°		
Valable jusqu'au : / /		
Importateur (nom ou raison sociale) :		
Ridet :		
Adresse :		
Contact		
Nom :	Téléphone :	E-mail :
Fournisseur		
Nomenclature douanière (8 chiffres)	Désignation commerciale des marchandises	
Quantités (poids net en kg, volume, unités, etc)		
Origine	Provenance	
Valeur facture (devises)	Valeur facture (XPF)	
Date d'importation prévue	Bureau de dédouanement	
Pièces-jointes		
Observations du demandeur		
À Le Signature	Délivré à Le Le chef du service compétent de la Nouvelle-Calédonie	
Accusé réception le Signature	Prorogation autorisée jusqu'au Le chef du service compétent de la Nouvelle-Calédonie	

AUTORISATION ADMINISTRATIVE d'IMPORTATION N°

VOLET TECHNIQUE RESERVÉ AU SERVICE DE DÉLIVRANCE

Le / /

Le chef du service compétent de la Nouvelle-Calédonie